

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

n° 70
Octobre 2012

SNUAEP
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



LA VIE DES ÉTABLISSEMENTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION,
CONSEIL DE DISCIPLINE, CVL...

p. 11

DOSSIER

2012 : ANNÉE BLANCHE,
URGENCES POUR 2013

p. 7 > 10



ORIENTATION NATIONALE

**VOTEZ ET POSTEZ
AVANT LE 29 NOVEMBRE**

**EN FINIR AVEC L'AUSTÉRITÉ DANS
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**



[Polo Lemonnier > LP Victor Lépine, Caen]
[Didier Sablic > LPO Edouard Branly, Créteil]

La place de l'EPS dans les LP

Que pensez-vous de la place accordée à l'EPS dans les LP ?

Lors de la réforme de la voie professionnelle, les services du ministère, dans la logique de réduction des coûts, proposait de passer les horaires à 2 h par semaine sur l'ensemble du cursus des élèves. L'intervention rapide et « énergique » du SNEP (ainsi que sa représentativité!), nous avait permis de revenir à 3 h en 1^{ère} et terminale Bac Pro. Pour les CAP, l'horaire restant à 2,5 h. Pour autant, nous revendiquons dans nos mandats l'augmentation de l'horaire EPS au lycée avec dans un premier temps un passage à 3 h pour tous. Par ailleurs, alors que l'on nous parle d'égalité des voies, nos élèves de LP n'ont pas droit, comme leurs camarades de lycée général, aux options EPS, ni au coefficient 2 et à la co-évaluation pour le bac. C'est pourtant une voie de réussite pour des élèves qui présentent souvent des difficultés.

Rencontrez-vous des difficultés particulières dans l'enseignement professionnel ?

À chaque rentrée scolaire, nous devons mener, avec les collègues, de rudes batailles pour le respect des horaires réglementaires. Nombre de chefs d'établissement n'hésitent pas à réduire cet horaire pour faire tenir leur DHG. Dans l'enquête que nous avons menée l'année dernière, plus d'un tiers des collègues nous faisait part de problème de non-respect de ces horaires. Nous dénonçons et combattons par ailleurs une ten-

dance lourde qui vise, pour récupérer des moyens, à mixer les publics dans les mêmes cours, que ce soit avec des classes de niveaux différents (1^{ère} et terminale par exemple) ou encore des apprentis avec des élèves des classes du lycée. Ceci pose de gros problèmes en terme de contenus et certifications car les exigences et les niveaux ne sont pas les mêmes, mais aussi en terme de sécurité et de responsabilité. Idem au niveau de l'Association Sportive du mercredi après-midi car de nombreux établissements voient de plus en plus de classes avoir cours sur ce créneau, interdisant de fait la participation des élèves aux rencontres sportives. À ce problème s'ajoute celui des périodes de formation en entreprise où les élèves ne peuvent pas participer aux activités de l'AS. C'est pourquoi nous revendiquons que dans la convention de stage figure une clause permettant la libération des élèves inscrits à l'AS et participant aux compétitions.

Comment gérez-vous la non-mixité dans certaines filières ?

Effectivement certaines filières sont très marquées par le genre, pour autant les programmes sont les mêmes pour toutes et tous. La première erreur serait de penser une EPS pour les filles et une EPS pour les garçons. Notre mission d'enseignants d'EPS est de permettre à toutes et tous d'accéder à une culture riche et diversifiée au travers de la pratique des APSA⁽¹⁾. Si des stéréotypes existent (danse pour les

filles, foot pour les garçons...), c'est de la responsabilité de l'enseignant d'EPS que tous les élèves puissent se confronter à toutes les expériences possibles dans le cadre des programmes, sans restriction a priori. L'hétérogénéité est tout aussi remarquable entre des élèves de même sexe qu'entre garçons et filles. C'est donc un faux problème qui trouve une solution en partant des acquis des élèves, en développant des contenus adaptés permettant à chacune et à chacun de progresser le plus possible pour atteindre les objectifs et les niveaux fixés par les programmes.

En quoi le sport permet-il l'émancipation des jeunes ?

La pratique des APSA est effectivement un excellent vecteur pour l'émancipation des jeunes puisqu'elle les engage dans des expériences individuelles et collectives riches en émotions qui leur permettent de se confronter à eux-mêmes et aux autres dans le respect de règles construites collectivement tout au long du développement de l'humanité. C'est aussi le moyen d'apprendre à gérer les couples (Gagner/Perdre) - (Risque/Sécurité) et de comprendre et identifier les effets et les causes de l'issue du fait sportif.

► Propos recueillis par
M.C Guérin

⁽¹⁾ APSA : Activité Physique Sportive et Artistique

2 Entretien

Polo Lemonnier, Didier Sablic :
La place de l'EPS dans les LP

4 > 5 Vie fédérale

7^e Congrès de la FSU à Poitiers
Liste à l'initiative de l'ÉÉ
Liste Emancipation
Front Unique
Unité & Action sans tendance

6 Grand angle

Laïcité en danger ?
Stage femmes FSU
Campagne européenne MMF

7>10 Dossier

Urgences pour 2013 :
Certification des diplômés
En finir avec l'adéquationnisme formation/emploi
Mise en place des ESPE
Pour des conditions d'emploi améliorées
Précarité des non-titulaires
Rythmes scolaires, un débat nécessaire

11>12 Vie des établissements

La commission du CA
Commission permanente
Conseil pédagogique
Conseil de discipline
Les conseils de la vie lycéenne

13 Carrières et métiers

Non-titulaires PLP, inégalité de traitement
Retraite à 60 ans
CHS, outil d'amélioration des conditions de travail

14 Contacts académiques

15 Bulletin d'adhésion



12, rue Cabanis
75 014 Paris
tel : 01 45 65 02 56
fax : 01 45 65 06 09
courriel : snuép.national@wanadoo.fr
site : www.snuép.com

Directrice de la publication :
Marie-Caroline Guérin
N° CP : 1213 S 05844 - ISSN : 1762-2808
PAO : Ivania Provost
Collaboratif : JS Bêlorgey, I. Lauffenburger
Photos : M.C Guérin
Imprimerie : Compedit Beauregard,
ZI Beauregard BP 39 - 61600 La Ferté Macé
Régie publicitaire : Com D'Habitude Publicité
05 55 24 14 03 - clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
1€



[JS. Bêlorgey]

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PEUT FAIRE RÉUSSIR TOUS LES JEUNES

L'automne pluvieux semble doucher les espérances que pouvait nourrir l'alternance politique. Le SNUEP-FSU n'ayant pas signé le protocole de discussion du Bac Pro 3 ans a été interdit de séjour au ministère entre 2007 et 2012. Si l'on peut saluer un « rétablissement du dialogue » les espoirs suscités sont retombés.

Le gouvernement avait affiché dans ses priorités le primaire... et l'enseignement professionnel. S'il a été capable à la rentrée 2012 de rétablir plus de 1 000 postes pour le primaire, il n'a pris aucune mesure en faveur de l'enseignement professionnel public, bien mal en point après les « réformes ».

Dans toutes les rencontres au ministère ou lors de la concertation, le SNUEP-FSU a porté les mandats et défendu la profession. Malheureusement, cette concertation a été menée exclusivement dans les hautes sphères ministérielles. L'ensemble des personnels qui sont pourtant les premiers concernés n'y ont été que peu associés et ce, tardivement. Aucun temps n'a été dégagé dans les emplois du temps pour organiser dans nos établissements ce qui aurait pu apporter aux débats la voix de la profession.

C'est pourquoi le SNUEP-FSU a diffusé largement une lettre de rentrée aux personnels des LP sur l'ensemble des problématiques proposées par le ministère et afin d'élaborer collectivement les propositions de refondation de l'enseignement professionnel.

Par ailleurs, l'apprentissage à niveau V et IV est à nouveau mis en avant par le ministre de la formation professionnelle comme « la solution miracle » au décrochage. On peut arguer que la période économique est peu propice à la signature de contrats ou que l'apprentissage est un mode de formation très onéreux et sélectif, pour lequel des centaines de millions d'argent public sont dépensés chaque année. Malheureusement, la réactivation du plan Borloo par le gouvernement fait de l'objectif des 500 000 apprenti-es un but en soi. Pour le SNUEP-FSU, la mise en concurrence du LP avec l'apprentissage est inadmissible.

Oui, tous nos élèves peuvent réussir. Oui l'enseignement professionnel public est une voie de réussite pour nombre d'entre-eux. Oui la scolarité est un atout pour former à l'autonomie et à l'esprit critique.

Parce que le LP est bien souvent le dernier rempart contre le décrochage scolaire et contre l'exclusion sociale et professionnelle, il doit être réhabilité et revalorisé : le ministère doit enfin lui donner les moyens de ses missions.

Vie fédérale



Le 7^e congrès de la FSU aura lieu à Poitiers en février 2013

Tous les 3 ans la FSU organise un congrès national, précédé de congrès départementaux. C'est un moment d'échanges et de débats qui impulsera l'orientation de la FSU pour les trois prochaines années. Les 5 courants de pensée proposent au vote des adhérent-es une liste nationale appuyée à un texte d'orientation. Le rapport national d'activité, les listes et les textes seront dans le POUR spécial que vous recevrez.

Pour les adhérent-es du SNUEP le **vote est national**, il n'y a pas de vote dans les sections départementales sur les textes et listes nationales. Il peut y avoir aussi des votes départementaux distincts de ce vote national. Seules 4 listes nous ont fait parvenir leur texte signée par des adhérent-es SNUEP.

Il doit parvenir avec l'enveloppe T à la boîte postale **avant le 29 novembre 2012**.

Congrès de la FSU de Poitiers : pour une liste à l'initiative de l'ÉÉ



La défaite de Sarkozy et le changement de ton gouvernement ne suffiront pas à mettre un coup d'arrêt à la casse de l'EP⁽¹⁾. Il y a urgence à défaire les réformes et à reconstruire une alternative permettant à l'EP⁽²⁾ d'être au cœur du système des formations professionnelles : arrêt du développement de l'apprentissage, mise en place de conditions d'accueil et de formations afin de stopper les sorties sans qualification et augmenter le niveau de qualification.

Notre syndicalisme doit être porteur de propositions et d'actions. Avec une FSU plus offensive, le SNUEP pourrait s'ancre encore davantage dans les luttes.

Nos syndicats nationaux, divisés, cherchant souvent à « négocier » l'impossible, se sont montrés impuissants à résister

ensemble à des attaques majeures et à mettre en échec le gouvernement précédent. Peinant encore à trouver sa place au plan interprofessionnel, la FSU pourrait œuvrer à la construction d'un nouvel outil syndical plus combatif et poser les conditions d'un « tous ensemble ». Contre les licenciements et les suppressions de postes, la baisse des salaires, une dégradation générale des conditions de travail, il ne s'agit pas d'aménager de mauvaises réformes, de négocier des bribes pour quelques-un-es (la « revalo »!) mais bien de développer une stratégie déterminée en prenant à bras le corps les questions d'emplois, de salaires, de précarité, de droits pour tous.

C'est une FSU renforcée, unitaire, offensive, encore plus pluraliste et fédérale

dans les départements, les régions et nationalement qui doit ressortir de Poitiers. Une FSU porteuse d'initiatives sur les terrains où elle est en responsabilité et de dynamique interprofessionnelle notamment avec la CGT et Solidaires, pour lutter tous ensemble contre les politiques d'austérité.

VOTEZ et faites voter pour la liste à l'initiative de l'EE

► Ghislain Gilot, Patrick Lanzi,
Mathieu Lardier, Isabelle Lauffenburger,
Ugo Trevisiol.

☎ : ecoleemancipee.org

⁽¹⁾ Enseignement professionnel

⁽²⁾ Fonction publique

Émancipation : pour une alternative sociale par nos mobilisations

Le nouveau gouvernement ne veut pas revenir sur les principales régressions de Sarkozy, et plus globalement accompagne les attaques du capitalisme contre les conquêtes sociales et contre nos droits, salariés-enseignants, mais aussi ceux de nos élèves de la voie professionnelle.

Or, les principales directions syndicales, dont UA et EE dans la FSU, s'engouffrent dans un « dialogue social » démobilisateur, entérinant les diktats gouvernementaux et de l'Union européenne.

Nous proposons une autre orientation,

plus dynamique et faisant confiance aux collègues :

- rupture éducative par l'abrogation pure et simple des lois de la droite (mastérisation, socle commun, évaluation numérique des compétences, à commencer par le Bac pro trois ans) et par une pédagogie anti-autoritaire, coopérative et créative. La progression de l'apprentissage et du privé doit être stoppée : une seule école, publique et laïque !

- revendications unifiantes pour les collègues avec ou sans statut (salaires, conditions de travail, titularisation sans

condition, refus de la précarité et des licenciements).

- syndicalisme de rupture anticapitaliste, et de défense de droits et libertés, contre toutes les répressions hiérarchiques et policières, solidaire des sans-papiers, soucieux de l'auto-organisation des personnels en AG et en coordinations.

Aidez ces propositions en votant pour la liste « Émancipation ».

► Luc Douillard (44)
✉ : er@emancipation.fr

FRONT UNIQUE

**Aucun soutien au gouvernement soumis aux exigences du MEDEF !
Rupture de la concertation !
Non au traité européen ! Non au budget 2013 !**

Les enseignants n'ont pas voté pour Hollande et la majorité PS-PCF, chassé Sarkozy pour accepter le maintien de ses contre-réformes.

Or le gouvernement se plie aux exigences du MEDEF: paiement de la dette, traité européen, suppressions de postes dans la FP, salaires bloqués. Il prépare l'augmentation de la CSG et la remise en cause du droit du travail.

Le rôle de la FSU n'est pas de discuter avec le gouvernement d'une « loi d'orientation » dans la continuité de Sarkozy-Fillon.

La FSU doit rompre la concertation et défendre les revendications :

- non au paiement de la dette qui n'est pas celle des travailleurs !
- abrogation des contre-réformes Sarkozy, à commencer par ECLAIR, ainsi que la « réforme » des bacs pro !
- abrogation de la loi « emplois d'avenir » de surexploitation de la jeunesse et rétablissement des postes supprimés !

Le budget 2013 soumis à la « réduction des déficits » poursuit les suppressions d'emploi et la baisse du pouvoir d'achat: il ne doit pas être voté !

Plutôt que d'organiser en relation avec le ministère des « États généraux » pour la loi d'orientation, la direction syndicale doit œuvrer au Front Unique des organisations syndicales pour une manifestation centrale à l'Assemblée au moment de la discussion parlementaire exigeant des députés PS PCF PG : ne ratifiez pas le traité européen ! Refusez de voter le budget !

► Robert Rizzo

UNITÉ & ACTION ET SANS TENDANCE

U&A est le courant de pensée qui a participé à la création de la FSU, en concertation avec les syndicats nationaux. Il a toujours développé un syndicalisme de masse, offensif, indépendant et démocratique avec l'objectif de rassembler massivement les personnels pour faire aboutir nos revendications. Définir les revendications, de façon pluraliste, les mettre en œuvre en les articulant aux mobilisations, permet de réaliser l'unité la plus large et ainsi de se faire entendre.

Cette stratégie permet d'obtenir des transformations sociales que la population attend. Notre syndicalisme est indépendant des forces politique, économique et est laïque. Il vise à construire des alternatives pour une autre société, plus juste et plus solidaire.



Un vrai changement démocratique porteur d'autres valeurs et d'un autre type de croissance, plus respectueux de l'écologie doit être construit sur le long terme. Cela nécessite de rechercher l'unité et les convergences.

Face aux attaques néolibérales nous devons faire front particulièrement en ce qui concerne l'enseignement professionnel.

L'unité d'action sera nécessaire pour imposer au gouvernement actuel un dépassement des discours et un passage à l'application d'une vraie valorisation de l'enseignement professionnel.

Cette année, comme il y a 3 ans, U&A présente au vote une liste avec des militant-es « sans tendance » partageant ses principes et ses valeurs, qui défendra « bec et ongles » tous les dossiers de l'enseignement professionnel, dans toutes les instances de la FSU. Ils et elles vous appellent à voter pour cette liste.

► J.S. Bélorgey, A. Bonvalet, J. Dammerey, S. Gérardin, A. Benoist, S. Bertrand, E. Carrier, C. Jaunet, M.C. Guérin, A. Ruggiero.

→ La FSU s'est créée avec des syndicats nationaux organisés en courants de pensée. Tous les syndicats nationaux de la FSU ne sont pas structurés de cette façon, particulièrement les derniers arrivés, ceux qui se sont créés par la suite, c'est le cas du SNUEP.

→ Le matériel de vote est joint à ce numéro (le bulletin et les deux enveloppes), si vous ne l'avez pas reçu, demandez-le au siège national :

✉ : snuep.national@wanadoo.fr
☎ : 01 45 65 02 56

La laïcité en danger ?

Historiquement trois moments-clés marquent la laïcité : la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789⁽¹⁾ qui accorde au politique l'autonomie par rapport à toute religiosité, la loi sur l'école laïque de 1881⁽²⁾, la loi de 1905 qui porte séparation des églises et de l'État. L'État n'a donc plus à avoir de conviction en matière de religion, qui elle est renvoyée au domaine du privé⁽³⁾.

Rappelons l'article 2 de la loi de 1905 « la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte » mais il autorise le subventionnement des aumôneries dans les établissements publics. Dans la Constitution de 1946, la République laïque accepte de financer les mouvements de jeunesse confessionnels (JOC, JEC...). Il est fait « une distinction fondamentale entre la dimension éducative d'un mouvement (...) et son orientation religieuse sur laquelle l'État n'a pas à intervenir... »⁽⁴⁾. La loi Debré reprendra plus tard ces arguments pour les écoles privées sous contrat.

Les lois sur les libertés syndicales (1884), d'association (1901) et de cultes (1905) renvoient inévitablement à l'existence de « communautés » représentant les appartenances diverses des citoyen-nes. La diversité des opinions est une évidence démocratique.

Aujourd'hui, la question de la laïcité revient sur le devant de la scène avec un questionnement et l'apparition d'une nouvelle « laïcité de combat ». Pour JF Mignard⁽⁵⁾ « l'adversaire ne serait plus une église liberticide asservissant nos concitoyens et s'arrogeant le droit de régler notre vie quotidienne et nos décisions politiques, mais l'Autre, étranger radical et naturalisé dans sa foi, qu'il faudrait résolument éloigner ou détruire »⁽⁶⁾.

Les dernières élections ont radicalisé encore un peu plus le débat et les ennemis sont clairement désignés par des partis xénophobes : l'islam et les musulmans, supposés irréductibles à la démocratie et aux principes républicains. Cela montre qu'il est difficile d'articuler liberté de l'expression religieuse et refus de la domination des religions dans l'espace public.

► Marie-Caroline Guérin

⁽¹⁾ Ainsi que la Constitution de 1793 qui accorde l'égalité, indissociable de la liberté aux citoyens et citoyennes.

⁽²⁾ Puis celle de 1884 sur la liberté syndicale, et enfin celle de 1901 sur les associations.

⁽³⁾ Pour Pierre Kahn ce n'est pas le domaine privé mais les conceptions personnelles du bien.

⁽⁴⁾ Jean-Paul Martin, maître de conférence à Lille 3 dans revue H&L n°158, juin 2012.

⁽⁵⁾ Jean-François Mignard, rédacteur en chef de la revue Hommes et Libertés.

⁽⁶⁾ Revue Hommes et Libertés n°158, juin 2012, p.32.

STAGE FEMMES FSU À PARIS



JEUDI 15 NOVEMBRE

• 10h - 13h

Impacts des mesures d'austérité sur la vie des femmes avec Christine Vandenberg Dalen du CADTM - Belgique.

• 14h 30 - 18h

Femmes et syndicalisme

VENDREDI 16 NOVEMBRE

• 9h - 12h

Inégalités professionnelles avec Françoise Milewski et François Clerc.

• 13h 30 - 16h 30

Perspectives

LES GOUVERNEMENTS ONT UNE DETTE

envers les femmes pas envers les banques

En ces temps sombres d'austérité, nous constatons avec indignation l'aggravation des conditions de vie des femmes. Dans beaucoup de pays européens la crise économique a été utilisée pour concentrer davantage les richesses et le pouvoir dans peu de mains, exploiter encore plus la force de travail de toutes et tous, limiter les pratiques démocratiques, réprimer les mouvements sociaux et augmenter la haine et la division entre les peuples. L'Europe du capital s'empare de nos vies et bafoue nos droits entraînant nos sociétés vers un état d'urgence qui affecte plus particulièrement les femmes. Les politiques d'austérité, les politiques conservatrices des gouvernements libéraux veulent imposer des valeurs basées sur le retour



Manifestation contre les violences faites aux femmes - Paris 2011

des femmes au foyer, imposant un modèle de famille traditionnelle contre lequel nous luttons depuis des décennies. Les États sauvent les banques au mépris affiché des populations. Nous réclamons une vie digne qui place les personnes au centre de la vie, face à des politiques écono-

miques et sociales qui loin d'être abstraites ou lointaines, déterminent et affectent notre vie quotidienne. Face à ce constat, la Marche Mondiale des Femmes engage une campagne européenne contre la dette publique ayant notamment pour objectif l'annulation de la dette illégitime. Elle appelle toutes celles et ceux qui militent en ce sens à participer à la tournée féministe initiée par les collectifs locaux pour un audit citoyen de la dette publique (cf. calendrier ci-dessous).

► Sigrid Gérardin

Montreuil : lundi 22 octobre, Orléans : mardi 23 octobre, Rennes : mercredi 24 octobre, Grenoble : jeudi 25 octobre, Genève : vendredi 26 octobre, Lyon : lundi 5 novembre, Mende : mardi 6 novembre, Marseille : mercredi 7 novembre, Montpellier : jeudi 8 novembre.

2012 : ANNÉE BLANCHE URGENCES POUR 2013

⇒ Rentrée 2013 : le changement ?

Le changement de majorité a fait naître l'espoir que l'enseignement professionnel public allait être traité différemment, qu'une politique ambitieuse allait être mise en place pour faire réussir l'ensemble des lycéennes et lycéens professionnels et que la profession de PLP allait enfin être reconnue et revalorisée. Il est vrai que les choix opérés par le gouvernement précédent avec le passage en force de contre-reformes, les suppressions de milliers de postes et la détérioration des conditions de travail, malgré la mobilisation de la profession, ont eu pour conséquence de fortement dégrader la formation professionnelle initiale publique sous statut scolaire. Mais passée la satisfaction de ce changement et malgré le discours de notre nouveau ministère qui se veut bienveillant, la réalité dans laquelle nous sommes plongés en cette rentrée 2012 n'est pas de nature à nous rassurer. Ainsi, malgré l'intervention du SNUEP-FSU, aucun moyen supplémentaire n'a été alloué à l'enseignement professionnel public. Rien ne permet non plus de dire aujourd'hui qu'il s'opérera un réel changement d'orientation dans les politiques menées ces dernières années dans l'enseignement professionnel public. Ainsi, alors que le constat de l'échec de la réforme du Bac Pro 3 ans est fait avec une augmentation du nombre de décrocheurs et une baisse des résultats à la session 2012, la remise en cause de cette contre-réforme ne se profile aucunement.

En ce qui concerne la rentrée 2013, les grandes lignes du budget sont déjà décidées, les arbitrages avec Bercy ayant eu lieu au mois de juillet. Ce sont bien 60 000 postes qui devraient être créés au cours du quinquennat. Les emplois aidés ne devraient pas

être comptabilisés dans ces 60 000 postes. Une bonne partie (20 000) devrait être dédiée à la formation des futur-es stagiaires.

Ce sont 10 000 postes en plus qui devraient être créés dont 5 000 dans le 2nd degré. Le SNUEP-FSU se félicite de ce changement de politique mais il sait aussi que cela ne suffira pas pour permettre la réussite de tous les jeunes en améliorant les conditions d'accueil et d'apprentissage ainsi que les conditions de travail des personnels des LP, SEP et EREA.

Même si le SNUEP-FSU comprend que la priorité soit donnée au 1^{er} degré, il reste persuadé qu'il faut améliorer l'ensemble du système éducatif, ainsi l'effort ne doit pas porter sur la seule scolarité obligatoire. Des moyens doivent être alloués aux lycéen-nes et notamment au LP le plus rapidement afin de permettre une baisse significative des décrochages scolaires et des sorties sans qualifications. Dès le mois d'octobre, va s'ouvrir une phase de négociations avec le ministère pour savoir ce qui sera inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École. Le SNUEP-FSU est prêt à rencontrer le ministère sur l'ensemble des dossiers sur la base de ses revendications et de ses propositions.

DOSSIER

Réalisé par :
A. Benoist, J. Dammerey,
D. Godefroy, F. Feras,
S. Gérardin.

Certification des diplômes, à changer d'urgence

En cette rentrée, difficile d'entendre des satisfecits concernant la session 2012 du Bac Pro. La communauté éducative est unanime pour dire que la généralisation des CCF pose d'énormes problèmes. Même l'IG⁽¹⁾ relève dans son dernier rapport les importantes difficultés d'organisation et la forte augmentation des coûts.

Les CCF s'avèrent donc être un échec quant aux objectifs de facilitation des examens et d'économies ! Très chronophage, ils font disparaître des heures de cours, dégradant ainsi la qualité de la formation dispensée aux élèves - à défaut de la « reconquête » du mois de juin, l'EP⁽²⁾ a aussi perdu le mois de mai.

Nonobstant le caractère inéquitable de l'obtention du diplôme, la généralisation du CCF n'a pas permis de dissimuler la baisse du niveau liée à la généralisation du Bac Pro 3 ans.

Les taux de réussite en Bac Pro sont en baisse (- 5,7 points par rapport à 2011) pour la troisième année consécutive et reviennent ainsi au niveau précédent la mise en place de l'épreuve de contrôle. Si le nombre de candidat-es a augmenté de 26% (effet « bourrelet » BEP-Bac Pro 3 ans), le nombre d'admis n'a progressé que de 17,3 %⁽³⁾ par rapport à 2011. L'injustice persiste pour les lycéen-nes de l'EP concernant l'épreuve de contrôle, puisque ceux/celles-ci n'ont toujours pas le choix de

la discipline. Si plus de 65 % des candidat-es présent-es au second groupe des bacs généraux et technologiques sont admis, ce taux n'est que de 55,5 % dans l'EP.

Pour le SNUEP-FSU, il est urgent de remettre à plat l'ensemble des dispositifs de certification des diplômes de l'EP afin de garantir la qualité de ces diplômes ainsi que l'anonymat et l'équité des candidat-es. En cette rentrée, il lance une pétition pour dire non au « tout CCF » avec l'inter-syndicale de l'enseignement professionnel public.

⁽¹⁾ Inspection générale

⁽²⁾ Enseignement professionnel

⁽³⁾ Note de la DEPP, 12 juillet 2012

En finir avec l'adéquationnisme formation/emploi !

Nous considérons que le développement de l'offre de formation professionnelle publique sous statut scolaire est une priorité majeure. Non pas par dogme mais parce que ce développement a des répercussions directes sur la réussite scolaire des lycéen-es professionnelles et donc *in fine* sur la qualité de leur insertion professionnelle. Améliorer l'affectation des élèves sur leurs premiers vœux, permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de poursuivre leurs études en Bac Pro notamment après un CAP, prendre en charge les élèves décrocheurs au sein de l'EN⁽¹⁾ dans des structures adaptées, nécessitent la construction d'une offre de formation professionnelle élargie.

Cette offre de formation doit avant tout répondre aux demandes d'orientation des jeunes. Plus aucun jeune ne doit se voir refuser, comme c'est souvent le cas aujourd'hui, le droit

d'entrée dans un LP, SEP, EREA pour suivre la formation professionnelle qu'il a choisi. L'EN doit donc garantir une offre de formation qui ne soit pas uniquement liée aux besoins des entreprises locales. Elle doit mener une politique ambitieuse dans ce domaine et être préceuse dans la mise en place de formations professionnelles innovantes pour répondre aux besoins d'ouvrier-es qualifié-es dans les métiers d'avenir (développement durable, éco-construction, aide à la personne...).

Pour le SNUEP-FSU, les régions ne peuvent à elles seules piloter les cartes des formations professionnelles. L'État doit garder la responsabilité dans ce domaine tout en développant la concertation avec les



M.C Guérin, CDI, lycée Elisa Lemonnier, Paris.

régions afin de garantir l'égalité de l'accès à la formation sur l'ensemble du territoire et une cohérence nationale de son développement.

⁽¹⁾ Éducation nationale

Mise en place des ESPE : réhabilitation de la formation des PLP ?

Pour les « futur-es » PLP, l'année 2012 a été marquée par un manque de lisibilité des parcours induit par la réforme.

En conséquence de nombreuses formations masters ont fermé, ce qui a entraîné une baisse inquiétante du recrutement.

Le SNUEP-FSU réaffirme ses priorités dans les concertations pour que 2013 marque une tout autre politique de recrutement et de formation initiale et continue des PLP. Favorable à l'instauration de nouvelles Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), le SNUEP-FSU revendique un cadrage national, notamment concernant la carte des formations, un budget fléché et l'implication de professeur-es de terrain dans la formation.

Les parcours de formation devront intégrer la diversité des candidat-es aux CAPLP (étudiants ou professionnels en reconversion).

Des pré-recrutements, sur le modèle des cycles préparatoires, permettront d'augmenter les viviers de candidat-es et de mettre en place des parcours spécifiques permettant d'atteindre le niveau Master dans de nombreuses spécialités professionnelles. Les Emplois avenir professeurs (EAP) ne répondent pas à ces exigences et n'apporteront donc pas de solution au recrutement des PLP, puisqu'ils ne concernent que les étudiants en L2.

Pour Le SNUEP-FSU, quel que soit son parcours de formation, le niveau master doit être l'objectif pour les PLP afin d'éviter tout décrochage avec les autres corps d'enseignant-es de l'EN. Si le M2 est souhaitable et faisable pour certaines disciplines, il reste difficile de positionner le recrutement à ce niveau pour de nombreuses spécialités de l'enseignement professionnel.

PRÉCARITÉ, encore un effort Monsieur le ministre !

Avec 5000 non-titulaires, l'enseignement professionnel a le triste record du plus grand nombre de précaires au sein de l'EN. En dix ans, leur nombre a doublé pour atteindre aujourd'hui 11 % des professeur-es intervenant en LP. Pire, les différents ministères ont institué la précarité dans la durée, en fermant de nombreux concours et en banalisant le CDD. Pour se mettre en conformité avec la loi, sans permettre leur titularisation, l'État a proposé à de nombreuses et nombreux contractuel-les le CDI... Comment peut-on dire que l'on rénove ou que l'on valorise l'EPP⁽¹⁾ alors que depuis plusieurs années, dans certaines disciplines professionnelles la précarité est devenue la norme, que le recrutement de professeur-es qualifié-es et formé-es est devenu l'exception ? C'est inadmissible.

Avec la loi ANT⁽²⁾, une première étape

va être franchie permettant de titulariser par un examen professionnel près de 1200 contractuel-les pour la rentrée 2013. Mais pour le SNUEP-FSU, il faut aller plus loin et permettre à l'ensemble des contractuel-les de passer un concours pour être titularisé-es. Il faut réouvrir l'ensemble des concours (externe, interne, réservé) dans l'ensemble des disciplines et mettre fin au recrutement de nouveaux contractuel-les. Parce que l'EPP⁽¹⁾ a besoin de professeur-es hautement qualifié-es dans tous les disciplines, nos LP, SEP, SEGPA et EREA ont besoin d'enseignant-es formé-es ayant un statut de fonctionnaire d'État, permettant de garantir la qualité du service public de la formation initiale sous statut scolaire.

⁽¹⁾ Enseignement professionnel public

⁽²⁾ Agents non-titulaires

Pour des conditions de travail améliorées pour les élèves et les enseignant-es

Depuis 4 ans, la prétendue rénovation de la voie professionnelle a largement modifié les conditions de travail des PLP et les conditions d'études des élèves. La spoliation d'une année dans le cursus Bac Pro a accentué les difficultés d'un grand nombre de jeunes. Cette réduction n'a pas permis de voir diminuer le nombre de décrochages, bien au contraire. C'est l'une des raisons qui pousse le SNUEP-FSU à militer pour un retour à des parcours en 4 ans accessibles à tou-tes.

De plus, l'instauration de programmes pléthoriques, survolés faute de temps, et basés sur les compétences au détriment des savoirs, a fait perdre son sens aux enseignements spécifiques à la voie professionnelle. Le SNUEP-FSU considère que seuls des contenus d'enseignement ambitieux, axés sur les savoirs, permettent une formation citoyenne et professionnelle solide.

Enfin, sous couvert d'autonomie, les dotations horaires basées sur les effectifs et non sur le nombre et le type de sections des établissements, ont ouvert la porte à de grandes inégalités. Le SNUEP-FSU, de son côté, est favorable à la restauration de seuils de dédoublement, identiques sur tout le territoire, dépendants du type de sections, et accrus pour les établissements relevant de l'éducation prioritaire.

Pour le SNUEP-FSU, seul ce type de mesures serait réellement de nature à améliorer les conditions de travail des PLP, à accroître le niveau de qualification des lycéen-nes professionnel-les et à diminuer le nombre de « décrocheurs ».

RYTHMES SCOLAIRES

Un débat nécessaire

La question des rythmes est une question non seulement légitime mais elle ne doit en aucun cas être « polluée » par des lobbies, ou par une volonté quelconque du gouvernement de réaliser des économies sur le dos du système éducatif et de ses principaux acteurs. Cette question ne vaut d'être posée uniquement si son objectif réside dans **la réussite de tous les élèves** car c'est bien là, la mission essentielle du système éducatif public.

« Les élèves français ont-ils réellement trop de vacances ? »

Alors que les médias nationaux accusent sans cesse le système éducatif français d'être champion du monde « des vacances scolaires d'été » (9 semaines), une étude⁽¹⁾ révèle qu'en Italie elles sont de 13 semaines, en Finlande et en Espagne ou en Hongrie de 11, au Portugal ou en Grèce de 12. En ce qui concerne le zonage : rappelons que nombreuses sont les familles recomposées et qu'elles ne vivent pas obligatoirement dans les mêmes académies. Le zonage des vacances d'été aurait donc des conséquences inévitables sur la vie familiale.

« Une question complexe »

On ne peut travailler les rythmes scolaires sans questionner les rythmes sociaux et familiaux, les rythmes de l'enfant, du jeune, de l'adulte... Le temps scolaire n'est pas isolé des autres temps liés à l'école.

Aussi, évoquer la « fatigue » des jeunes en la liant quasi exclusivement à des emplois du temps scolaires trop chargés n'a pas de sens. Certains élèves ont des rythmes très denses et sont partagés entre le temps scolaire, le périscolaire avec des cours particuliers de soutien, des cours de musique et autres, des activités sportives... Une inadéquation entre les temps veille/sommeil existe aussi. De surcroît, la consommation « multimedia » (TV, PC, jeux vidéos...) qui amène souvent à un coucher tardif, renforce ce phénomène.

À cela on peut ajouter : le manque de sérénité en classe, le bruit, le stress,

le manque de confiance... Les classes surchargées sont bruyantes et stressantes ; elles impliquent, d'une part, des conditions de travail très difficiles pour les enseignant-es, et d'autre part, des conditions d'apprentissage inadéquates pour les élèves.

« Une question essentielle : la question des contenus et des pratiques »

Réussir à l'école ne peut se réduire à posséder un diplôme et/ou une qualification permettant l'accès à un emploi reconnu et bien rémunéré. Le rôle premier de l'école est de permettre à chaque élève de s'approprier les savoirs et les connaissances qui leur permettront d'interroger la société dans laquelle ils évoluent, d'avoir un regard critique sur les choix de société et de participer ainsi à l'évolution de la culture de référence. Une culture commune large et ambitieuse doit être au cœur de notre système éducatif.

La plus grande inégalité en termes de réussite scolaire étant le travail à la maison entre les enfants de milieux socioculturels différents. Cette question devrait être prise en charge par l'école.

« La question spécifique des stages en milieu professionnel pour les élèves de LP »

La question des périodes de formation en entreprise qu'effectuent les élèves de CAP et de Bac Pro doit être évoquée. Ces temps en entreprise sont souvent précédés ou suivis par les vacances scolaires impliquant parfois de très longues périodes

(6 semaines) consécutives hors de l'école. Pourtant de nombreuses études révèlent l'importance de ne pas casser les rythmes d'apprentissage des élèves par des semaines scolaires trop courtes ou des temps hors apprentissage trop longs. Une continuité pédagogique est essentielle pour rendre cohérent l'ensemble d'un cursus. Il est évident que ces PFMP⁽²⁾ peuvent être parfois bénéfiques pour une approche du monde du travail ou encore pour l'acquisition de certaines compétences, mais elles contribuent aussi aux décrochages des élèves vis-à-vis de certains apprentissages scolaires et à leur fatigue.

Le SNUEP-FSU demande donc que de vraies négociations soient menées avec tous les partenaires du système éducatif. Les concertations ne peuvent être réduites à quelques demi-journées ni reprendre les demandes des lobbies du tourisme.

⁽¹⁾ Eurydice éditée en septembre 2012

⁽²⁾ Période de formation en milieu professionnel



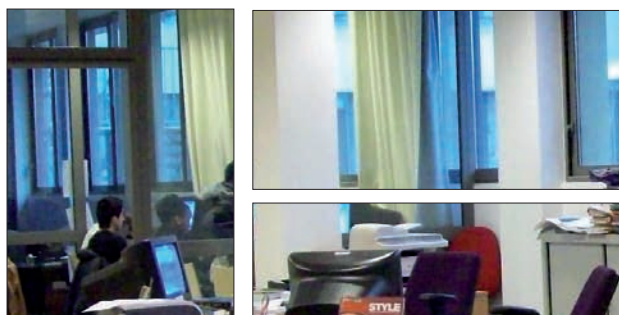
■ LES COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous venez d'être élu-e au conseil d'administration, sur une liste SNUEP-FSU ou FSU. Sachez d'ores et déjà que votre engagement à cette tâche est important car il donne au SNUEP-FSU et à sa fédération (FSU) une représentativité locale encore plus grande.

Le SNUEP-FSU met à votre disposition divers documents (mémento du SL, nouveau mémento CA) mais aussi des formations académiques afin de vous permettre de siéger dans toutes les instances du CA. Le rôle des élu-es est essentiel dans la vie d'un établissement, car il est la courroie de transmission entre l'administration et l'ensemble des personnels, mais pour cela il est essentiel de faire vivre la section locale du SNUEP-FSU de votre établissement.

Afin de vous aider, nous vous proposons un condensé du rôle de chaque commission émanant du CA.

Texte de référence : Décret n°85-924 du 30 août 1985.



■ LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Le conseil pédagogique prépare la partie pédagogique du projet d'établissement, qui inclut les propositions d'expérimentations pédagogiques.

Le chef d'établissement préside le conseil pédagogique et en désigne les membres parmi les personnes volontaires, après consultation des équipes pédagogiques. Il informe le conseil d'administration et la communauté éducative de cette composition. Le conseil pédagogique est composé d'au moins un-e CPE, d'un-e chef de travaux, d'un-e professeur-e principal-e de chaque niveau d'enseignement, d'un-e professeur-e par champ disciplinaire. Il peut associer toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction des sujets traités.

Le conseil pédagogique peut être saisi par le chef d'établissement, le conseil d'administration ou la commission permanente pour donner son avis sur toute question d'ordre pédagogique.

Il formule des propositions quant aux modalités d'organisation de l'accompagnement personnalisé, que le chef d'établissement soumet ensuite au conseil d'administration.

Seul le CA peut ratifier ou non les propositions du conseil pédagogique.

Pour le SNUEP-FSU, les pédagogues sont les enseignant-es, ils doivent rester maîtres de leur pédagogie.

Le conseil pédagogique instaure inégalité, concurrence et individualisme.

Le SNUEP-FSU ne reconnaît aucune légitimité au conseil pédagogique dont les membres sont désignés par le chef d'établissement et ne représentent en rien l'ensemble des collègues.

■ LA COMMISSION PERMANENTE POURQUOI S'Y INVESTIR ?

Le nombre de représentant-es SNUEP-FSU à la commission permanente découle du résultat des élections au conseil d'administration (3 sièges pour les représentant-es du personnel enseignant, d'éducation, de documentation et de surveillance).

Les élu-es SNUEP-FSU doivent par leur participation donner tout son rôle à la commission permanente.

La CP, sous la responsabilité du chef d'établissement, instruit les questions qui doivent être soumises au CA. Elle doit se réunir obligatoirement pour traiter toutes les questions qui relèvent du domaine de la responsabilité pédagogique et éducative de l'établissement. C'est au sein de cette commission que doivent être abordées les structures de l'établissement avec les projets d'ouvertures et de fermetures de sections.

Ces cinq dernières années, nous avons subi une politique éducative dont le seul objectif était les fermetures de sections et de postes.

C'est au personnel avec leurs représentant-es élu-es à la CP de peser de tout leur poids sur la politique éducative de l'établissement et sur les choix à faire lors du débat et du vote de la Dotation globale horaire.

Les personnels et leurs élu-es doivent être porteurs de projets novateurs conduisant à des ouvertures de sections ayant pour but de développer l'offre de formation de la voie professionnelle publique.



■ LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le chef d'établissement, son adjoint et gestionnaire ;

• 1 CPE désigné-e par le CA ;

Personnels et usagers sont élu-es en leur sein par les membres du CA.

• 4 enseignant-es + 1 ATOS ;

• 5 usagers élu-es : 2 parents + 3 élèves en lycée (3 parents + 2 élèves en collège).

Le chef d'établissement convoque le conseil de discipline.

Un membre du personnel peut en demander la convocation par écrit. En cas de refus, le chef d'établissement est tenu d'en indiquer par écrit le motif.

Si un membre du personnel est victime de violence physique, le conseil de discipline doit obligatoirement être saisi.

Les sanctions qui peuvent être prononcées vont de l'avertissement et du blâme à l'exclusion temporaire ou définitive. Elles peuvent s'assortir de mesures de prévention, d'accompagnement ou de réparation, ainsi que d'un sursis total ou partiel.

Le SNUEP-FSU pense qu'il est important de réunir un conseil de discipline même si les faits sont mineurs car toute décision est un message éducatif pour l'ensemble de la communauté scolaire.

► secteur.corpo@snupe.com

Vie des établissements



LES CONSEILS DE LA VIE LYCÉENNE

Pour être réellement efficaces, les instances lycéennes doivent fonctionner avec la participation des élèves. Lors des élections des délégué-es de classe, il est important de sensibiliser à la nécessité absolue de leur implication dans le conseil d'administration, le conseil de la vie lycéenne, le CESC⁽¹⁾. Ils doivent savoir qu'ils ont toute leur place au sein de l'EPLE. Pour le SNUEP-FSU, ces espaces de dialogues et d'échanges sont essentiels pour la formation à la citoyenneté. Le SNUEP-FSU estime que valoriser l'engagement lycéen contribue à l'amélioration du climat scolaire.

Pour vous aider à faire vivre ces instances au sein de vos établissements, vous trouverez ci-dessous des tableaux indiquant les modalités de mise en place du CVL.

⁽¹⁾ Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Membres	Composition	Modalités de désignation	Modalités de remplacement	Modalités de fonctionnement	Attributions
Membre adulte de droit	Le chef d'établissement, président	Membre de droit	En cas d'absence ou d'empêchement, le chef d'établissement est suppléé par son adjoint-e.	Un règlement intérieur prévoit les modalités de fonctionnement du CVL. 1) MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT INTERNE a) Périodicité des réunions : sur convocation du chef d'établissement avant chaque séance ordinaire du CA. En séance extraordinaire à la demande de la moitié des représentants des élèves du CVL. b) Quorum : majorité des représentants élus. En l'absence de majorité, nouvelle convocation du CVL dans un délai min. de 3 jours et max de 8 jours, le CVL délibère alors quel que soit le nombre de présents. c) Suppléance : uniquement en cas d'absence du titulaire. d) Ordre du jour : les avis, propositions et compte-rendus de séance du CVL sont affichés dans l'enceinte du lycée et portés à la connaissance du CA.	1) Élu-e pour un an en son sein au scrutin uninominal à deux tours un-e représentant-e titulaire et un-e représentant-e suppléant-e au conseil d'administration. 2) Formule des propositions sur : la formation des représentant-es des élèves, les conditions d'utilisation des fonds lycéens. 3) Donne obligatoirement son avis sur : les principes généraux de l'organisation des études, l'organisation du temps scolaire, l'élaboration du projet d'établissement, l'élaboration ou la modification du règlement intérieur de l'établissement, ainsi que sur les questions de restauration et d'internat, les modalités générales de l'organisation du travail personnel, de l'accompagnement personnalisé, des dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation, du soutien et de l'aide aux élèves, des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers, l'information relative à l'orientation et aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles ; la santé, l'hygiène et la sécurité, l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne, l'organisation des activités sportives culturelles et périscolaires.
Membres élus avec voix délibérative	Dix représentant-es titulaires et dix représentant-es suppléants des lycéens	10 lycéen-nes ⁽¹⁾ élu-es pour 2 ans, au suffrage universel direct, par l'ensemble des élèves : scrutin plurinominal à un tour. ATTENTION ! Les membres du CVL sont renouvelés par moitié tous les ans. Les élèves dont la scolarité se déroule en dehors de l'établissement (stages) peuvent voter par correspondance, le vote par procuration n'est pas admis. Le vice-président du CVL est élu, pour un an, par l'ensemble des membres lycéens du CVL; il est membre titulaire au CA.	Pour chaque titulaire un-e suppléant-e est élu-e dans les mêmes conditions. NB : lorsque le titulaire est en dernière année de cycle de formation le suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau inférieur.	e) Publicité : les avis, propositions et compte-rendus de séance du CVL sont affichés dans l'enceinte du lycée et portés à la connaissance du CA. 2) ARTICULATION AVEC LE CA DE L'ÉTABLISSEMENT : Le CA est informé des avis, des propositions, des compte-rendus du CVL, et éventuellement les inscrit à son ordre du jour. Le vice-président du CVL siège au CA.	4) Peut adopter des vœux dans son domaine de compétence.
Membres désignés avec voix consultative	5 représentant-es des personnels d'enseignement et d'éducation ; 3 représentant-es des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service.	Désignés pour un an par le conseil d'administration, sur proposition des représentant-es élu-es de leur catégorie (peut être désigné tout personnel volontaire de l'établissement qu'il soit ou non membre du CA).			
Membres élus avec voix consultative	2 représentant-es des parents d'élèves.	Élu-es au sein du conseil d'administration par les parents d'élèves désignés siégeant à ce conseil.			
Membres invités	Toute personne dont la consultation est jugée utile compte tenu de l'ordre du jour.	À l'initiative du président du CVL, à la demande de la moitié des représentant-es des lycéen-nes.			

⁽¹⁾ dans les EREA seuls sont électeurs et éligibles les élèves de niveau lycée, c'est-à-dire inscrits dans les classes préparant au CAP et au BEP en deux ans après la classe de 3^{ème}.

NON-TITULAIRES PLP : INÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Depuis la parution de la loi du 12 Mars 2012 concernant l'accès à l'emploi titulaire et à la résorption de la précarité pour les agents contractuels de la fonction publique, nous sommes dans l'attente d'un décret propre à l'Éducation nationale précisant le type de recrutement réservé qui sera ouvert à partir de la session 2013. Si à ce jour, un tel texte n'a pas encore été publié, un projet de décret a été présenté et approuvé lors du CTM⁽¹⁾ du 19 Juillet dernier. Nous y apprenons que les candidat-es au CAPLP

pourront prétendre à un examen professionnalisé alors que les autres corps du second degré (CPE, Certifiés, P-EPS, COPsy) se verront proposer un concours réservé.

Le SNUEP-FSU est en désaccord avec cette proposition qui marque une différenciation entre les corps du second degré et privilégie un recrutement par jury académique pour les PLP. Il n'y a donc pas d'égalité de traitement et l'anonymat habituellement garanti par les concours de la fonction publique est ici menacé.

Lors de ce CTM⁽¹⁾, la FSU a réclamé un amendement afin qu'un concours réservé soit proposé à tous les corps du second degré.

► Nicolas Duveau

⁽¹⁾ Comité technique ministériel

■ LA CHS, OUTIL D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La Commission Hygiène et Sécurité des établissements est **obligatoire** en LP, deux à trois collègues (pas forcément élus au CA) y siègent. C'est un lieu de concertation entre les usager-es et les agent-es du service public d'éducation mais aussi de discussion autour du risque. C'est elle qui impulse la rédaction du document unique, qui attribue avec le chef d'établissement un degré de priorité à chaque risque. Elle visite l'établissement une fois par an et vérifie que la législation en matière de sécurité soit appliquée.

Les coordonnées des représentants des personnels en CHSCT qui doivent être présentes dans tous les établissements sont là pour que vous les interpelliez et leur fassiez part des problèmes du terrain en matière de santé et sécurité au travail, soit par le biais des CHS en leur transmettant les procès-verbaux, soit individuellement en les contactant sur leur lieu de travail.

C'est à chacun-e d'entre nous de se saisir de ce nouvel outil pour faire respecter nos droits.

► Stéphane Lacaze

Retraite à 60 ans

Promis pendant la campagne électorale par le candidat Hollande, le décret du 2 juillet 2012 va permettre à dater du 01/11/2012 à certains collègues de partir en retraite à 60 ans. Le droit au départ anticipé qui n'était accordé qu'aux personnels ayant commencé leur activité professionnelle avant 18 ans est maintenant étendu aux assuré-es ayant commencé avant 20 ans. Le nouveau dispositif élargit aussi le nombre de trimestres réputés cotisés.

Ainsi aux 4 trimestres de service national et aux 4 trimestres de maladie, maternité ou accident du travail, déjà retenus s'ajoutent 2 trimestres de périodes de chômage et 2 trimestres supplémentaires liés à la maternité. Pour prétendre à ce dispositif il faudra :

- 1) avoir débuté son activité avant l'âge de 20 ans,
- 2) avoir la durée minimale de trimestres cotisés.

Génération née en	1952	1953	1954	1955	1956...
Nombre minimal de trimestres cotisés	164	165	165	166	166

Cette mesure même si elle ne concerne que peu de collègues va dans le bon sens. Elle s'adresse à ceux qui ont commencé à travailler jeune et qui ont souvent exercé des travaux pénibles. Cela va à l'encontre des démarches antisociales que nous avons subies et combattues sous le gouvernement précédent. Lors des négociations qui doivent s'ouvrir sur l'avenir de nos retraites, le SNUEP et la FSU pèseront de tout leur poids pour faire avancer nos revendications :

- retrait de la loi Fillon,
- retour à une retraite à taux plein : 75 % du dernier traitement acquis au cours des 6 derniers mois et avec un départ à 60 ans après 37,5 années de cotisation, suppression de la décote.

► Gérard Rumeau, Jacqueline Toutain

Contacts académiques

Aix-Marseille

SNUEP-FSU, Bourse du travail
23 bd Charles Nedelec, 13331 Marseille
Cedex 3

Amiens

Olivier GRIPP
snuep02@gmail.com
Tél. : 06 95 96 58 38
Frédéric ALLEGRE
snuep.allegre@sfr.fr
Tél. : 06 18 82 32 12
22 rue du docteur Thomas,
51100 Reims

Besançon

Mathieu LARDIER
snuepbesancon@gmail.com
Tél. : 03 81 81 87 55 - 06 59 99 10 87
Maison des Syndicats
SNUEP-FSU 4B rue Léonard de Vinci
25000 Besançon

Bordeaux

Nasr LAKHSASSI
nlakhsassi@yahoo.fr
snuepaquitaine@gmail.com
Tél. : 05 56 68 98 91
SNUEP-FSU, 26 rue Paul Mamert,
33800 Bordeaux

Caen

Benoît LECARDONNEL
snuepcaen@yahoo.fr
Tél. : 06 77 69 22 78
3^e étage, 10 rue Tancrède,
50200 Coutances

Clermont-Ferrand

Stéphane ZAPORA
stephane.zapora@voila.fr
Tél. : 04 70 44 63 74 - 06 85 51 46 79
17 rue de Dijon,
03340 Montbeugny
Ugo TREVISIOL
snuep.clermont@gmail.com
Tél. : 06 25 07 66 83

Corse

Marie FOATA - Claude LUIGGI
marie.foata@orange.fr
Tél. : 06 23 05 27 65
Centre syndical Martinelli,
Immeuble Beaulieu, av. Kennedy,
20090 Ajaccio

Créteil

K. TRAORE - L. TRUBLEREAU
snuep.creteil@orange.fr
Tél. : 01 43 77 02 41 - 06 75 86 30 65
SNUEP-FSU, 11/13 rue des Archives,
94000 Créteil

Dijon

Sandrine BERNARD - Philippe DUCHATEL
snuepdijon@aol.fr
Tél. : 03 80 50 16 93
14 rue de la Chapelle,
21200 Chevigny en Valière

Grenoble

Huynh Lan TRAN
Tél. : 06 84 00 82 24-06 52 36 06 59
snuep.grenoble@yahoo.fr
SNUEP-FSU - Bourse du travail
32 av. de l'Europe,
38030 Grenoble Cedex 02
Tél./fax : 04 76 09 49 52

Guadeloupe

Pascal FOUICAL
fouical.pascal@orange.fr
snuepguadeloupe@yahoo.fr
Tél. : 05 90 90 10 21
SNUEP-FSU, 2 résidence Les Alpinias
Morne Caruel, 97139 Les Abymes

Guyane

Ludovic MOREAU
Snuepfsu973@yahoo.fr
Tél. : 05 94 32 98 81 - 06 94 40 73 59
Résidence bois Chaudat 4,
97310 Kourou

La Réunion

Charles LOPIN
snuepreunion@wanadoo.fr
Tél. : 06 92 61 93 31
Res. Pierre et Sable, Apt 7,
88 chemin Bancoul,
97490 Ste Clotilde

Lille

Olivier DEMESTEERE
snuep.lille@laposte.net
Tél. : 06 70 74 48 63
SNUEP-FSU, 38 bd Van Gogh
59650 Villeneuve d'Ascq

Limoges

Béatrice GAUTHIER
snuep.limoges@orange.fr
Tél. : 05 55 87 78 49 - 06 81 24 56 52
59 rue Noël Boudy, 19100 Brive

Lyon

Séverine BRELOT - Bruno SEGARD
lyon@snuep.com
Tél : 04 78 53 28 60 - Fax : 04 78 60 04 51
SNUEP-FSU, Bourse du travail,
salle 44, place Guichard, 69003 Lyon

Martinique

SNUEP-FSU, Cité Bon Air, Bat. B
route des religieuses, 97200 Fort de France

Mayotte

Salomon MEZEPO
menaibuc@orange.fr
Tél. : 06 39 19 96 00
40 Résidence Ravanela
Lot val fleuri, 97690 Koungou

Montpellier

Emmanuel CANÉRI
languedoc.roussillon@snuep.com
Tél. : 06 45 35 72 05 - 04 67 54 10 70
Enclos des Lys, bat B
585 rue d'Aiguelongue, 34090 Montpellier

Nancy-Metz

Patrick LANZI
palanzi@yahoo.fr
Tél. : 09 54 42 63 73 - 06 66 77 88 40
Immeuble Quartz, 7 allée René Lalique
Apt 6, 54270 Essey les Nancy
Johanna HENRION
johannandco@hotmail.fr
Tél. : 06 86 38 24 43

Nantes

Serge BERTRAND,
nantes@snuep.com
Tél. : 06 79 47 08 94
Maison des Syndicats,
8 place de la Gare de l'État
case postale 8, 44276 Nantes Cedex 2

Nice

Andrée RUGGIERO
nice.snuep@orange.fr
Tél. : 06 79 44 06 81
SNUEP-FSU, Bourse du Travail
13 avenue Amiral Collet, 83000 Toulon

Nouvelle-Calédonie

Jean-Etienne DERRIEN
jed@fnac.net
Tél. : 00 687 80 41 17
Résidence Camille, 25 Rue Verlaine,
Portes de Fer, 98 800 Nouméa

Orléans-Tours

Gilles PELLEGRINI - Cathy LAVANANT
snuep.orleans-tours@orange.fr
Tél. : 02 38 37 04 20
41 boulevard Buyser,
45250 Briare

Paris

I.LAUFFENBURGER - C. BRUNEL-GUEZ
snuepfsu75@gmail.com
Tél. : 06 60 96 73 20
12 rue Cabanis,
75014 Paris

Poitiers

Emmanuel DEVILLERS
emmanuel.devillers@ac-poitiers.fr
Lycée Professionnel Régional
du Bâtiment Auguste Perret
46 r Bugellerie,
86000 POITIERS

Polynésie française

Maryline DUMASDELAGE
marylinedumasde@yahoo.fr
Tél. : 00 689 73 56 61
BP 51 701,
98 716 Pirae

Reims

Régis DEVALLÉ
regis-devalle@snuep.com
Tél. : 06 12 68 26 60 - 06 32 06 55 61
18 rue de Vitry, 51250 Sermaize-les-Bains

Rennes

Annie SEVENO
seveno.annie@wanadoo.fr
Tél. : 02 99 83 46 34 - 06 16 84 41 24
131 rue Belle Epine,
35510 Cesson-Sévigné

Rouen

Bernard BERGER
b.bergersnuep@gmail.com
Tél. : 06 20 61 84 80
Jérôme DUBOIS
jdsnuep@free.fr
Tél. : 06 19 92 75 91

SNUEP-FSU,
4 rue Louis Poterat,
76100 Rouen

Strasbourg

Pascal THIL
Tél. : 06 85 65 29 26
strasbourg@snuep.com
Tél. : 03 88 22 64 37
7 pl Vieux Marché aux Vins
67000 Strasbourg

Toulouse

Agnès BERNADOU
Tél. : 06 26 19 64 91
snueptoul@gmail.com
FSU 31 - SNUEP-FSU,
52 rue Jacques Babinet
31100 Toulouse

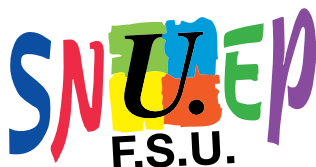
Versailles

D. BOUILLAUD - O. GUYON
versailles@snuep.com
snuepversailles@gmail.com
Tél. : 07 60 18 78 78
Fax : 09 56 09 63 93
noelle-villers@orange.fr
SNUEP-FSU, 12 rue Cabanis,
75014 Paris



Télécharger sur le site le bulletin d'adhésion et le
prélèvement automatique : <http://www.snuep.com>

Bulletin d'adhésion



BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2012-2013

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2013

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou à SNUEP-FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e N° _____

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Bât, étage, porte :

Lieu-dit :

N° et voie :

Boîte Postale, Cedex :

Code postal : COMMUNE :

Tél : Fax :

Portable :

Mail :

ACADÉMIE (au 01/09/2012) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Temps partiel :% Nb d'heures :

Échelon au 01/09/12 : Depuis le : __/__/__

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

Spécialité : Code spécialité :

RESPONSABILITÉS SYNDICALES

Secrétaire local (SL) **66% de votre cotisation est déductible des impôts (100% si frais réels)**

Correspondant local (CL)

AFFECTATION

N° du RNE : _____

À titre provisoire ZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE : _____

Étab. d'exercice Rattach. Admin

TYPE D'ETABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € - Stagiaire 3^eech : 111 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 99 € - Non-titulaire Guyane : 75 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole		La Réunion		N ^o Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1		132		177		21 123		150
2		150		204		24 345		171
3	111	162	150	219	17 901	26 133	126	186
4	117	171	159	231	18 975	27 567	132	195
5	123	186	168	252	20 049	30 072	141	213
6	126	198	171	267	20 406	31 863	144	225
7	132	211	177	285	21 123	34 011	150	240
8	141		189		22 554		162	
9	153		207		24 702		174	
10	162		219		26 133		186	
11	177		240		28 641		201	

RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE

PLP 1	87 €	PLP	96 €	PLP H.C	108 €
-------	------	-----	------	---------	-------

RETRAITÉS DE LA RÉUNION

PLP 1	117 €	PLP	129 €	PLP H.C	144 €
-------	-------	-----	-------	---------	-------

RETRAITÉS DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP

PLP 1	10 383	PLP	11 457	PLP H.C	12 888
-------	--------	-----	--------	---------	--------

Banque :

Agence :

Chèques : n° n° n°

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant : _____ €

Mode de paiement :

- Prélèvement* (sur banque métropolitaine)
- Renouvellement prélèvement*
- Chèque -s : 1 2 ou 3

* En cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snuep.com).

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

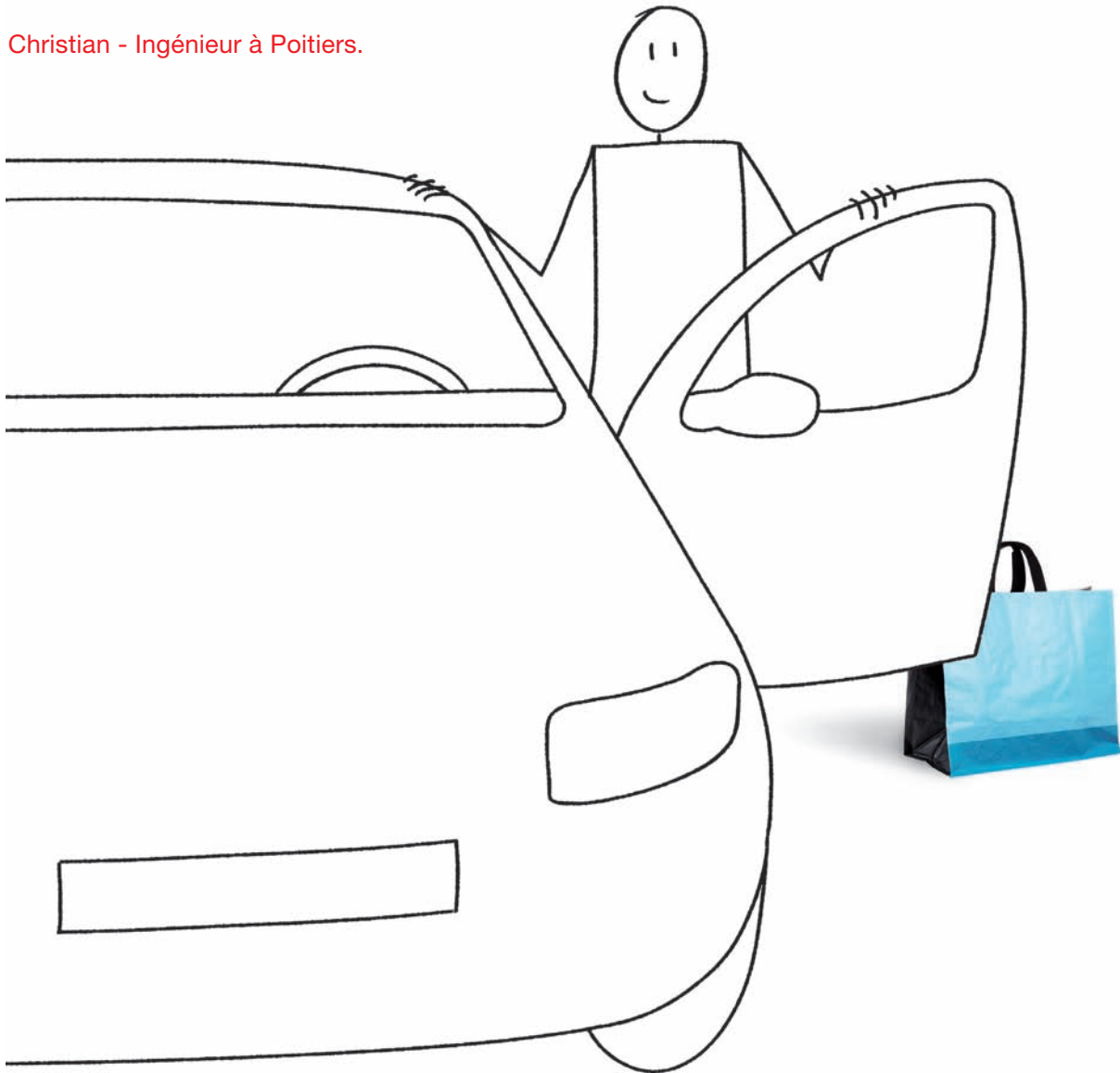
Pour l'enseignement professionnel > Ne lâchons rien!

Date : ____/____/____

Signature : _____

« Moi, j'ai obtenu 25% de remise sur ma voiture, un crédit incroyable et une super assurance ! J'avoue, je ne les aurais jamais eus sans la force du collectif. »

Christian - Ingénieur à Poitiers.



LES KITS BUDGETS AUTO MAIF – ACHAT + CRÉDIT + ASSURANCE

Jusqu'au 27 octobre, grâce à la force du collectif MAIF, en plus de l'assurance et du crédit, vous bénéficiez de tarifs de groupe négociés jusqu'à 35% pour l'achat de votre véhicule.

Quand la MAIF innove, tout le monde en profite.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur maif.fr



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Organisme prêteur Socram Banque.

Offre valable en France métropolitaine du 01/10/2012 au 27/10/2012. Remise jusqu'à 35% selon le véhicule acheté, en partenariat avec Aramis et IES. MAIF et Filia-MAIF, intermédiaires en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque, organisme prêteur. Conditions sur maif.fr
 MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances. Socram Banque, SA au capital de 70 000 000 € - RCS Niort 682014865 - 2 rue du 24 février - BP 8426 - 79092 Niort cedex 9. Mandataire d'assurance n°Orias : 08044968 (www.orias.fr)